



Québec, le 9 mars 2026

Madame Arianne Daoust  
Directrice principale Santé, Sécurité, Environnement et Protection  
General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada Valleyfield  
[arianne.daoust@gd-ots.com](mailto:arianne.daoust@gd-ots.com)

**Objet : Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux  
énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield – Questions  
complémentaires – DQ5**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen  
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons  
grandement recevoir les réponses d'ici le **11 mars à 10h00** prochain compte tenu de  
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé  
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

c. c. Jean-François Aubin, AtkinsRéalisis

p. j.

**Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques  
General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield – Questions complémentaires –  
DQ5**

1. Veuillez déposer l'autorisation de brûlage originale qui précise les conditions encadrant cette pratique.
2. Malgré le fait que le projet soit justifié par l'octroi d'un contrat avec l'armée américaine, l'augmentation des capacités de production de l'usine pourrait-elle contribuer aux intérêts canadiens en matière de défense? Veuillez élaborer.
3. Une licence est-elle requise pour l'exportation des produits visés par le projet vers les États-Unis? Si oui, de quel type de licence s'agit-il?
4. Vous nous avez indiqué que CCC fait la gestion des contrats avec l'armée américaine. Au-delà du contrôle exercé par cette entité pour l'utilisation finale des produits, disposez-vous d'une part de responsabilité en la matière? Veuillez élaborer.
5. Au sujet des émissions du brûlage à ciel ouvert, la différence entre le pire scénario et l'utilisation réelle de cette pratique est observable en raison des quantités de matières brûlées inventoriées. Au sujet de l'éthanol, quel serait l'ordre de grandeur entre les émissions à l'atmosphère du pire scénario et celles de vos pratiques normales?